

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

SOMMAIRE

DECRET N°2025-0691/PT-RM DU 14 OCTOBRE 2025 PORTANT
NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT
GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.....page 02

DECRET N°2025-0692/PT-RM DU 15 OCTOBRE 2025 PORTANT
CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER
DE L'ARMEE DE TERRE.....page 02

DECRET N°2025-0691/PT-RM DU 14 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES AU SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008, modifié, fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories du personnel de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés **Conseillers techniques** au Secrétariat général de la Présidence de la République :

- Lieutenant-colonel **Adama BERTE** ;

- Madame **Inna SISSOKO**, N°Mle 0145.655-S, Conseiller des Affaires étrangères.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 14 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0692/PT-RM DU 15 OCTOBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE L'ARMEE DE TERRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal n°240/GRM-SIJ du 03 juin 2022,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel **Mohamed Lamine DIAKITE**, de l'Armée de Terre, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité pour désertion.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 octobre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**